

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4410>



Nouveau CAPES de lettres : nouvelle étape vers la disparition de l'enseignement des langues anciennes ?



Communiqué de Dijon - S3 - Actualité du métier - Communiqués SNES-FSU -
Date de mise en ligne : jeudi 20 juin 2013

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La nouvelle maquette du CAPES de lettres, qui n'a fait l'objet d'aucune discussion avec les organisations syndicales avant publication, suscite un grand émoi au sein de la profession.

Elle fusionne les deux CAPES (lettres modernes et lettres classiques) en un seul, avec deux options au choix (classique ou modernes). Les langues anciennes sont visées au premier chef car rien ne dit qu'un contingent de postes sera spécifiquement affecté, comme auparavant, aux lettres classiques et aux lettres modernes.

Le peu d'ambition de ce concours, qui ne donnera aux candidats ni les moyens ni le temps de se former à la recherche, a aussi de quoi inquiéter.

Le concours risque d'être réduit à un simple bachotage à partir des programmes scolaires actuels. Les candidats choisissant l'option lettres classiques passeront deux épreuves de langues anciennes mais l'évaluation de leur niveau en grammaire restera très superficielle, alors qu'ils sont pourtant destinés à devenir professeurs de français.

Les autres candidats devront choisir, pour l'oral, d'être évalués en littérature française ou français langue étrangère ou théâtre ou cinéma ou même « latin pour lettres modernes ».

Quelles seront les conséquences pour l'avenir des langues anciennes et pour la qualité des enseignements, en lettres classiques comme en lettres modernes ?

Pourra-t-on un jour demander à tout professeur de lettres d'enseigner le latin, le français langue étrangère, le théâtre ou le cinéma, qui sont autant de domaines spécifiques, actuellement objets de certifications complémentaires, au prétexte qu'il est titulaire d'un CAPES de lettres ?

Loin de répondre aux difficultés actuelles de recrutement en lettres classiques, ce CAPES unifié risque de conduire à la disparition de l'enseignement des langues anciennes et au tarissement définitif du vivier.

Plutôt que de mener la réflexion avec les organisations syndicales et les associations et de chercher les moyens de renforcer la discipline, déjà bien mise à mal dans les universités, le ministère aurait-il choisi d'en précipiter la fin ?